SASU AB2N
AU CAPITAL DE 500.00 EUROS
1, rue Gabriel PANNET
77500 CHELLES
RCS MEAUX 985 067 073

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 1/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 1 juillet à 18 heures, les associés de la société AB2N, Société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 500.00 euros, immatriculée au registre du commerce et des Société de MEAUX sous le numéro 985067073, se sont réunis au siège social au 1 rue Gabriel PANNET – 77500 CHELLES.

Etaient présents :

Madame BENSAID Naïma Née le 16 septembre 1970 à REMCHI ALGERIE (99) de nationalité Algérienne, demeurant au 1 rue Gabriel Pannet – 77500 CHELLES, associé Unique gérant, titulaire de 100 actions en numération de son Apport en numéraire.

Soit au total 100 (cent) parts sur 100 (cent) parts.

La présidente déclare que toutes les actions représentant le capital social l'appartient, au nombre de (100) dans les propositions indiquées ci-dessous correspondant à l'apport respectif et sont toutes entièrement libérées, représentant la totalité des actions et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

La présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs à donner.

- Le texte des résolutions proposées,

La présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Après divers propos, personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

BN

PREMIERE RESOLUTION

Le gérant, après avoir entendu la lecture du rapport de gérance sur l'exercice 2024, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuvent tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, la collectivité des associés donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le gérant décide d'affecter le bénéfice comptable de 72060,02 € (soixante-douze mille soixante euros deux cents) à un compte de report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROIXIEME RESOLUTION

Après divers propos émis par chacun, personne ne demandant plus la parole, les deux associés mettent successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie pour accomplir toutes formalités et pour servir et valoir ce que de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé et visé par l'ensemble des associés présents.



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise : AB2N SERVICES — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 1 rue Gabriel Pannet 77500 CHELLES

SIRET : 98506707300017

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 11 — Durée de l'exercice précédent * :

Exercice N clos le 31/12/2024

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	1 558	030 223	1 335
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	1 558	048 223	1 335
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	5 964	070	5 964
	Créances (2) — Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	86 200	086	86 200
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	92 164	098	92 164
	Total général (I+II)	110	93 722	112 223	93 499

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	72 502
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	73 002
	Provisions pour risques et charges — Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 1 996)	172	20 496
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	20 496
	Total général (I + II + III)	180	93 499

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 557
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme à l'original → la Présidente

SAGE Experts-comptables janvier 2025

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : AB2N SERVICES — Néant ☐*

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 — Exercice N clos le 31/12/2024

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	93 850
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	93 850
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242	2 624
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)					244	
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	223
	dont amortissement du fonds de commerces					255	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	2 847
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	91 003
	Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	
	Produits exceptionnels (IV)					290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
	Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	18 501
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	72 502

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 72 502 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	18 501	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986		ZFU-TE (44. *octies* A)	987		342	
				JEI (44. *sexies* A)	989			
	ZRD (44. *terdecies*)	127		ZRR (44. *quindecies*)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181			
	ZFANG 44. *quaterdecies*	345		Investissements et souscriptions outre mer)	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992		Zone de développement prioritaire (44. *octdecies*)	993			
	Droit divers — Créance due au report en arrière du déficit					346	350	
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643			
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647			
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						352	91 003	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						370	91 003	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2025